

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le trente et un mars, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Votants : 13

Date de convocation : 24.03.2016

Affichage du compte-rendu : 08.04.2016

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice, 3 ^e adj.	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick
HARDÉ Séverine		

Absents excusés :

LACONCHE Véronique	MEIGNÉ Guylène (pouvoir à S. Guillard)
ROUHAUD J-François (pouvoir à C. Deroyer)	TURMEL Catherine (pouvoir à P. Perrier)

Secrétaire de séance : HARDÉ Séverine

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Taux des impôts locaux 2016
2. Affectation du résultat
3. Budget primitif 2016 de la commune
4. Lotissement des Tilleuls :
 - Vente du lot n° 3
 - Travaux de voirie définitive
5. Voirie/espaces verts :
 - Devis de débroussaillage
 - Radars pédagogiques
6. CODD-expertise : étude globale rue Coglais/rue de la Vigne
7. Décision du maire prise par délégation du conseil municipal
8. Fougères Communauté : CR Conseil communautaire, SDCI

9. Questions diverses :

- Opération argent de poche été 2016
- Salle des sports : point sur l'avancée du dossier
- Demandes de mise à disposition de la salle des fêtes
- Prise en charge des frais de transport pour la visite du Sénat
- Proposition de motion de solidarité envers les agriculteurs
- ASCA
- infos diverses

10. Questions ouvertes

A la demande de monsieur le maire, l'assemblée respecte une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Le procès-verbal du 03.03.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016

La commission des Finances, réunie le 25 mars dernier, propose au conseil municipal, de ne pas augmenter le taux des impôts locaux pour 2016, et de maintenir les taux suivants :

Impôts locaux	Taux 2015	Taux 2016 proposé
Taxe d'habitation	15,60 %	15,60 %
Taxe foncier bâti	17,00 %	17,00 %
Taxe foncier non bâti	40,80 %	40,80 %

Ce qui représente un produit fiscal prévisionnel de **386 959 €**. Soit 6 464 € de produit supplémentaire par rapport à 2015, en raison de l'augmentation prévisionnelle des bases.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter les taux 2016 des impôts locaux tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

La commission des finances propose d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement 2015 soit la somme **245 053, 96 €** au compte 1068 en section d'investissement afin de financer les projets d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A résultat de l'exercice</u>	245 053, 96 €
<u>B Résultat antérieur reporté</u>	0, 00 €
C Résultat à affecter (A+B)	245 053, 96 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoins de financement)	
R 001 (excédent de financement)	1 041 036, 46 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
besoins de financement	343 897, 00 €
excédent de financement	
F Besoin de financement (=D-E)	0, 00 €
AFFECTATION = C	245 053, 96 €
G Affectation en réserve au 1068 investissement = au mini à F	245 053, 96 €
H Report en fonctionnement au R 002	0, 00 €

3. BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

La commission des finances propose au conseil municipal d'adopter le BP 2016 pour la commune, tel que figurant en annexe de la présente délibération et présentant un budget s'équilibrant en :

Section de fonctionnement à : 836 372, 34 €

Section d'investissement à : 1 770 977, 42 €

A l'issue de la présentation, la discussion s'engage sur différents points du budget :

- Augmentation du chapitre « charges de personnel » : l'augmentation de ce chapitre est due à plusieurs avancements d'échelons en 2016, à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique, à la réforme du régime indemnitaire et à l'augmentation des charges.
- Absence de prévision budgétaire pour la maison médicale Romagné/St Sauveur : la DETR, si elle est attribuée, ne transitera pas par le budget de St Sauveur des Landes mais sera versée directement à Romagné. Si elle n'était pas attribuée, l'éventuelle participation de la commune de St Sauveur serait discutée et budgétisée sur 2017.
- Importante augmentation du coût financier du projet de terrain multisports du secteur de Marmoutiers : monsieur le maire donne lecture de la note qu'il a rédigée et remise à chaque conseiller présent, retraçant l'évolution de ce projet :

« L'idée d'un plateau multisports est apparue en 2014 dans le cadre d'une étude globale confiée au cabinet ABEIL pour l'aménagement du secteur de Marmoutiers. Elle comprenait un terrain multisports, une coulée verte à prolonger, une urbanisation annoncée et des possibilités complémentaires de stationnement en bordure de la RD105 ainsi que la desserte.

En janvier 2015, cet emplacement a été validé pour l'organisation du comice cantonal 2015 et de ce fait, le projet de réalisation du plateau multisports a été différé d'au moins 6 mois.

Entre-temps, une ébauche de plateau multisports a été établie au minimum possible (67 000 € HT) pour une inscription au Contrat de Territoire. En mai 2015, le conseil municipal a validé l'emplacement du terrain multisports sur le terrain face à l'école et la salle de fêtes.

Puis, au CM de juillet 2015, un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 4 500 € HT a été validé avec le cabinet Abeil pour un montant de travaux de 80 000 € HT avec validité de 6 mois. Une proposition d'y inclure un volet d'intégration paysagère dans le site ainsi que le prolongement de la coulée verte figurant dans le rendu de l'étude globale d'aménagement du secteur, avait retenu l'attention.

En septembre 2015, des visites de plateaux existants ont été organisées à différentes reprises sur des sites différents. Suite à ces visites par différents groupes, le projet a été actualisé, avec le choix du sol de revêtement en résine et des aménagements complémentaires à intégrer : format du plateau plus grand (28/15,50), piste en 3 couloirs d'athlétisme sur le pourtour intégral, équipements de jeux et fitness, gradins végétalisés, bancs, rajouts de mini-butts, paniers de basket réglables, mais aussi accès sécurisé depuis l'école (TAP) et la salle des fêtes, le volet paysager et la gestion des eaux pluviales avec des noues de régulation. Le projet a donc continué d'évoluer progressivement au fil des échanges et des avis.

Tous ces éléments ont été communiqués au maître d'œuvre qui les a intégrés dans son dossier de consultation en version de base ou en possibilité de variantes avec un chiffrage financier qui lui a imposé un supplément de temps de travail très important. La nature du projet définitif justifie de valider une nouvelle maîtrise d'œuvre sur le volet paysager.

La consultation est en cours du 11.03.2016 au 07.04.2016. Les commissions Aménagements et Sports & Loisirs suivront le dossier pour l'analyse détaillée du contenu des offres, avec le maître d'œuvre. Une réflexion importante devra alors être menée sur le choix des options avant la décision définitive qui sera prise au prochain conseil municipal le 28.04.2016.

Concernant le parc du Douet, la même attention sera appliquée pour rester dans l'enveloppe prévue de 20 à 25 000 € HT pour la réfection du terrain de jeux et d'un circuit de bi-cross ».

Monsieur le maire rappelle en outre le plan de financement prévisionnel :

- demande de financement complémentaire au titre du contrat de territoire : 48 695 €
- demande de financement au titre du fond de soutien investissement local : 79 992 €

Si ces subventions sont attribuées, le reste à charge s'élèvera à 71 294 € HT, ce qui est supportable par le budget sans remise en cause des autres projets communaux.

Monsieur Boivent estime ne pas avoir été suffisamment informé, ni de l'évolution du dossier passant de 80 000 à 200 000 € HT, ni des conséquences financières des discussions qui ont pu avoir lieu en conseil sur des aménagements complémentaires.

Monsieur Hamard s'étonne que le projet de réhabilitation des terrains de basket et de bicross du parc du Douet, qui devait être inclus dans l'estimatif, soit rajouté à hauteur de 35 000 € TTC dans le BP 2016. Il indique que dans un contexte économique difficile, ce

montant de travaux lui paraît trop élevé et que les subventions à la clé ne doivent pas forcément diriger les décisions municipales.

Monsieur Binois rappelle qu'il ne s'agit que de prévisions budgétaires.

Monsieur Boivent réitère son incompréhension face à ce montant et indique que, pour lui, à aucun moment ce chiffrage n'a été annoncé à un tel niveau.

Monsieur le maire rappelle que ce montant a été présenté lors du dernier conseil municipal et indique qu'il faut savoir accepter des décisions prises même en cas d'absence aux réunions. Il estime avoir toujours été transparent et souhaite que ce dossier, qui piétine depuis deux ans, soit finalisé.

Madame Guillard souligne l'importance du choix des options.

Monsieur Garnier et Mme Guillard demandent ce qui se passera si les subventions ne sont pas attribuées, sachant que les marchés seront signés probablement avant les décisions de subventions.

Monsieur Perrier demande que le maître d'œuvre expose plus en détail le dossier avant la validation de marchés.

Monsieur Hamard souhaite une réunion exceptionnelle du conseil municipal sur cette opération. Monsieur le maire indique qu'il est préférable que les deux commissions travaillent d'abord, avant le conseil municipal du 28.04.2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte**, le budget primitif de la commune pour l'année 2016.

4. Lotissement des Tilleuls

Vente du lot 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte de vente du LOT 3 avec M. Romain **CONFAIS** et Mme Audrey **MOELAERT** pour un montant de 38 100 € (75 € X 508 m²), ainsi que toutes les pièces annexes se rapportant à cette affaire.

Travaux de voirie

Monsieur le maire propose au conseil municipal, au vu des ventes de lots et de la finition des logements locatifs et en accession de Fougères Habitat, de lancer la seconde phase de travaux du lotissement des Tilleuls.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de lancer la seconde phase de travaux du lotissement des tilleuls.

Les conseillers souhaiteraient visiter les logements de Fougères Habitat.

5. VOIRIE / ESPACES VERTS

Débroussaillage - programme 2016

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à la voirie et aux espaces verts, présente le devis de débroussaillage établi par l'entreprise LHOMMEAU pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité

- **d'accepter** la proposition de l'Éts Lhommeau pour un montant de 43, 50 € HT de l'heure (facture établie selon les heures réellement réalisées)
- **autorise** monsieur le maire à signer le devis.

Radars pédagogiques rue de Romagné et rue de St Hilaire

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué à la voirie et aux espaces verts, propose au conseil de valider la pose du second radar pédagogique rue de St Hilaire, tel que présenté lors du conseil en date du 08.12.2015. Il rappelle que le premier radar a été validé rue de Romagné au niveau du Parc et que les fourreaux ont été passés pour les deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **de valider** un second radar pédagogique, rue de St Hilaire, amovible, afin de pouvoir le déplacer si besoin
- **autorise** monsieur le maire à signer le devis Bouygues en ce sens.

Un troisième radar pourrait être envisagé route de Saint Germain.

6. Contrat d'Objectif Développement Durable - Expertise : étude globale du secteur Rue de la Vigne/ Rue du Coglais

Le CODD-expertise (ou contrat d'expertise) est un outil d'aide à la décision pour les élus, complémentaire au CODD. Il est proposé par le Conseil Départemental aux communes pour les accompagner dans leur réflexion d'aménagement au travers d'une approche globale : aménagement et développement urbain, sécurisation des déplacements, requalification d'équipements publics, gestion du foncier.

Cette démarche pouvant être intéressante pour réfléchir globalement aux différents projets du secteur de la rue de la Vigne/ rue du Coglais, une réunion de présentation a eu lieu le 24 mars dernier, avec Mme Renard, chargée de mission développement local au Département.

La mission (gracieuse) de conseil du conseil départemental se décline ainsi :

- Rédaction d'un cahier des charges adapté aux enjeux de la commune pour la consultation des bureaux d'étude. La phase d'écriture du cahier des charges est essentielle pour avoir une commande claire et aboutir à une étude exploitable.
- Analyse des offres et aide au choix d'un bureau d'étude. Importance du choix de critères de sélection (généralement prix /30 références /20 composition de l'équipe /10 note méthodologique /20 et audition /20). 3 à 5 candidats sont auditionnés.
- Suivi pendant l'étude
- Financement du Département au titre du Fonds de Solidarité des Territoires (FST) à hauteur de 45 % plafonné à 4 000 euros.

Le contrat-expertise se déroule en 2 phases :

1. le diagnostic incluant une phase de concertation (dont les modalités seront à définir) - *durée 2 à 3 mois*
2. les scénarios d'aménagement avec chiffrage et phasage - *durée 3 mois*

Pour la partie opérationnelle, la commune pourra ensuite solliciter des financements du département sur les aménagements d'espaces publics intégrés dans l'étude contrat d'expertise (ex les liaisons douces). Pour la salle de sports, le financement ne relève pas du FST mais du contrat de territoire (prochain CT 2017-2021).

Monsieur le maire propose donc de solliciter l'appui des services départementaux pour cette mission et de constituer un groupe de travail dédié à cette étude. Il précise que la phase opérationnelle d'aménagement de ce secteur (ex : viabilisation rue de la vigne) est en conséquence repoussée de plusieurs mois, le temps de l'étude globale. **Le conseil municipal en prend bonne note.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **de solliciter** l'appui des services du conseil départemental - agence du pays de Fougères - au titre du guide de l'ingénierie publique fiche 4.31 « accompagnement à l'élaboration de Contrat d'Objectifs Développement Durable - expertise »
- **de constituer** un groupe de travail « CODD-expertise » composé de M. le maire et de ses adjoints, de MM Boivent, Deroyer, Garnier, Hamard et Mme Hardé.

7. DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION
--

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YH 184 (Résid. des Chênes)
- Renonciation au droit de préemption sur le bien cadastré YH 85 (Résid. du Prieuré)

8. FOUGERES COMMUNAUTE

CR du Conseil communautaire : Chaque conseiller a reçu le CR en date du 15.02.2016

SDCI : Pas d'information particulière. En attente de l'arrêté préfectoral.

9. QUESTIONS DIVERSES

Opération argent de poche été 2016

Mme Guillard, adjointe au maire, déléguée à l'enfance et la jeunesse, propose au conseil de reconduire l'opération argent de poche pour l'été 2016 à destination des jeunes de la commune âgés de 16 à 18 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, la reconduction du dispositif "argent de poche" pendant les vacances d'été 2016.

Salle des sports : point sur l'avancée du dossier :

M. Binois, adjoint au maire, délégué aux bâtiments, informe le conseil que le cabinet Armorique Etudes a rendu son rapport sur la charpente de la salle. Au vu de ce rapport, la rénovation de la salle est réalisable. Il indique, en outre, que la démolition du pignon ouest de la salle de sports est possible car construit postérieurement à la salle.

La décision sur le devenir de la salle va être intégrée dans la réflexion du CODD-expertise qui sera menée sur ce secteur.

Demandes de mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le maire sollicite la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour :

- Le Repas cantonal des Aînés Ruraux qui aura lieu le 14/09/2016
- L'Assemblée générale de l'AMF35 (Association des maires) le 01/07/2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité la mise à disposition gratuite de la salle pour ces deux événements.

Prise en charge des frais de transport pour la visite du Sénat

Monsieur le maire propose au conseil municipal la prise en charge, par la commune, des frais de transport pour la visite du Sénat le 30 avril prochain. Ils s'élèvent à un montant de 2 100 euros TTC. (*Participation demandée : 50€ /personne + prise en charge des autres frais par le bureau municipal*).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité

- **de prendre en charge** les frais de transport de ce voyage
- **d'inscrire** cette dépense à l'article 6232 du budget communal.

Proposition de motion de solidarité envers les agriculteurs

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité la motion de soutien suivante envers les agriculteurs :

De nombreux agriculteurs de notre territoire sont aujourd'hui confrontés à d'importantes difficultés économiques et financières qui fragilisent la pérennité des exploitations. Plusieurs éléments conjoncturels, mais aussi structurels, expliquent ces difficultés : une surproduction agricole au niveau mondial cette année, dont les effets sont notamment aggravés par la baisse de la demande dans différents pays du fait de l'embargo russe, ou encore une moindre régulation des marchés.

Dans les conditions présentes, la commune de St Sauveur des Landes, affirme sa solidarité envers le monde agricole et souligne l'importance de l'agriculture dans le Pays de Fougères.

Afin de remédier à cette grave crise, des dispositions doivent être prises, tant au niveau européen pour une meilleure régulation des marchés, qu'au niveau national pour assurer un équilibre au sein des différentes filières agricoles, entre producteurs, éleveurs, transformateurs et distributeurs. Il est indispensable de garantir des prix de vente permettant aux producteurs et éleveurs de vivre dignement de leur travail.

ASCA

Monsieur Boivent, délégué de la commune à l'ASCA, rappelle les informations données lors du dernier conseil municipal, à savoir que la situation financière délicate de l'ASCA ne permettra pas d'assurer le financement destiné aux associations et donc celui de l'animateur sportif sollicité pour le Football Club des Landes, que le président de l'association ne va pas continuer et que Dompierre du Chemin ne participera plus au financement au vu du peu d'enfants de leur commune participant.

Monsieur le maire demande si, concrètement, des solutions sont possibles pour répondre à la demande du FCL. Monsieur Boivent indique qu'il faudrait prendre contact avec le groupement d'employeurs, mais que le coût sera doublé sans la participation financière de l'ASCA. La sollicitation des clubs de football aux alentours (Romagné et Fougères) pour connaître la disponibilité de leurs animateurs est également proposée. Monsieur le maire demande que les membres de la commission Sports & Loisirs se réunissent pour avancer sur ce dossier.

Infos diverses

- ✓ Smictom : Mme Guillard informe le conseil municipal des principaux points de la réunion du comité syndical du 30/03. Suite au mouvement de grève du 31/03, le ramassage de sacs jaunes n'a pu être assuré, le Smictom privilégiant le ramassage des ordures ménagères classiques. Le CA 2015 et le BP 2016 ont été adoptés. Il n'y aura pas d'augmentation de la redevance pour 2016.
- ✓ Installation d'un plombier chauffagiste sur la commune (M. Carnet).
- ✓ Exposition sur le Togo à la bibliothèque. Bilan de la fréquentation de la bibliothèque.
- ✓ Documentation LINKY disponible si les élus le souhaitent.

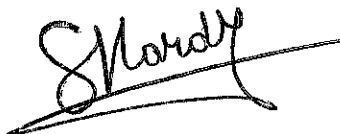
10. QUESTIONS OUVERTES

- Monsieur Garnier informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par l'OGEC pour renouveler ses membres et s'interroge sur les possibilités d'intervention de la mairie. Monsieur le maire indique ne pouvoir que constater ces difficultés, et inviter les parents à se mobiliser pour renforcer l'association.
- Monsieur Perrier informe le conseil municipal que la réunion de présentation de l'opération Breizh Bocage a eu lieu à Romagné le 15 mars dernier avec seulement 5 personnes présentes, malgré les courriers individuels adressés aux agriculteurs. Le chargé de mission va solliciter directement les propriétaires.


L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 23h15.

Le secrétaire de séance

Séverine HARDÉ



Le maire



Jean-Pierre HARDY